



**Produire en bio :**  
des savoir-faire  
en évolution permanente

# Agriculteurs, agricultrices

**Vous vous questionnez  
sur l'intérêt de passer  
en bio ?**

## La formation accompagne

- La réflexion sur votre projet à partir de votre situation
- Le changement de système d'exploitation : engager une conversion en bio, quelle opportunité pour mon exploitation?

VIVEA peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation des actifs non salariés : chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, aides familiaux des exploitations agricoles, forestières et paysagistes. VIVEA peut aussi financer les personnes engagées dans une démarche d'installation.

Pour les formations en bio, les fonds européens du FEADER viennent parfois en complément de VIVEA et permettent d'offrir la gratuité de la formation pour les stagiaires.



**Vous voulez vous  
perfectionner pour rendre  
votre système bio plus  
performant, viable et vivable?**

## La formation vous accompagne, par exemple, pour :

- **Votre maîtrise technique :**
  - Conduite des cultures sans produits chimiques,
  - Phyto et aromathérapie vétérinaire,
  - Entretien et améliorer la fertilité de ses sols,
  - Optimiser les résultats technico-économiques de son élevage de vaches laitières bio...
- **Votre système de commercialisation :**
  - Optimiser sa stratégie commerciale grâce à l'étude de marché,
  - Producteur en AMAP, quelles implications?
  - Créer ses outils de communication pour vendre en circuits courts.
- **Et tout autre domaine :**
  - S'installer en bio,
  - Embaucher du personnel,
  - pratiquer la soudure à la ferme...

## Découvrez l'offre de formation financée par VIVEA

- Connectez-vous sur le site de VIVEA : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)
- Contacter les organismes de formation : Groupements d'Agriculture Biologique, Chambre d'Agriculture, CFPPA, MFR, etc

**tech & bio**

Une initiative Chambres d'agriculture  
[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)

Une initiative Chambres d'Agriculture



Des territoires bio d'excellence

